

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 073-217300532-20251208-2025\_24-DE

Berger  
Levraud

Date de convocation : 02/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

**Séance du 8 décembre 2025 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de Mme Le Maire.

Nombre de conseillers : 14

Etaient présents : BOUVIER Nicole, BECU Dominique, HERON Natacha, LANDAZ Thierry, LORANS Jean-Louis, MILETTO Aurélia, PEPIN MILESI Anne, Sylvie PLOTTIER, REVET Amandine, Christophe RUSPINI, TRUCHET Joël.

Absents excusés : BOISSON Andgel, FERLIN Estelle, PEREIRA Georges.

Pouvoirs : aucun pouvoir.

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

**DELIBERATION 2025 – 24 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. Christophe RUSPINI, adjoint aux finances, rappelle les subventions versées comme suit l'an dernier, et présente les demandes de subvention reçues en mairie et rappelle le montant budgétisé lors du vote du budget 2025 au compte 65748 soit 3500.00€.

Après avoir examiné les demandes reçues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser des subventions, au titre de l'année 2025, aux associations et organismes suivants :

<b>ASSOCIATIONS AYANT DEMANDE UNE SUBVENTION EN 2025</b>	<b>MONTANTS ACCORDÉS 2025</b>
PEP (association de parents d'élèves) Ecole primaire Chamoux	300 €
Association SOU DES ECOLES école maternelle Chamoux	300 €
Arcluz'Arc Handball	500 €
Sport Forme Gelon Coisin	300 €
Regard'âmes (nouvelle association sur Bourgneuf depuis 2025)	50 €
Label Epoque (nouvelle association sur Bourgneuf depuis 2025)	50 €
Sésé et Carlito Riders (Charles et Selena BOLLIET, compétition de BMX)	100 €
INTERLUDE Vocal	- €
Subvention voyage scolaire Angleterre - Collège Les Frontailles pour St Pierre d'Albigny	500 €
Association Passerelle Enfant d'Ethiopie	300 €
Décapadiot	200 €
Restos du Cœur	100 €
Entente canine Bourgneuf	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité la délibération N°2025 – 24 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Nicole BOUVIER,  
Mme le Maire



Anne MILESI  
Secrétaire de séance